



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

normes

Question écrite n° 36051

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le Premier ministre sur la proposition formulée dans le rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative de neutraliser un foyer d'interprétation rigide des normes en transférant la compétence d'interprétation des DREAL vers les DDT. Elle souhaite connaître ses intentions sur la mise en œuvre de cette proposition et ainsi répondre aux souhaits du Président de la République d'un État "fort, puissant et efficace" émis lors de son discours prononcé à Dijon le 12 mars 2013.

Texte de la réponse

Le rapport de Messieurs Alain Lambert et Jean-Claude Boulard portant sur la lutte contre l'inflation normative a été remis le 26 mars dernier au Premier ministre. Comme il est souligné par ce rapport, à droit constant et sans attendre de nouvelles simplifications, les administrations peuvent utiliser les marges de manoeuvre laissées par les textes dans le sens d'une facilitation et d'une accélération de l'instruction des projets significatifs publics et privés. Les administrations déconcentrées, chargées de contrôler l'application des textes et de les mettre en oeuvre par des décisions individuelles, et qui sont en première ligne face à la complexité du droit, trouvent en effet quotidiennement les solutions pour accompagner les porteurs de projets. La proposition du rapport de Messieurs Alain Lambert et Jean-Claude Boulard visant à diffuser une instruction sur l'interprétation facilitatrice des normes a donc été mise en oeuvre dès le 2 avril 2013 par une instruction du Premier ministre adressée aux ministres et préfets. Le Gouvernement a également décidé, à l'issue du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, de conforter le rôle de l'administration territoriale de l'Etat. Deux principes ont été posés à cette occasion : le rôle des préfets doit être conforté, d'une part, et la présence des services de l'Etat dans le département doit être préservée durablement, d'autre part. En application de ces principes, le Gouvernement engage un travail interministériel destiné à restaurer une articulation efficace entre le niveau national et le niveau déconcentré et à assurer une plus grande fluidité des échanges entre le niveau régional et départemental. Des propositions seront formulées en ce sens avant la fin novembre 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36051

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 août 2013](#), page 8837

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9912